



BASSINS

Informations Conseil Communal 21 avril 2015



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)





BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

- Le chemin en question est principalement d'utilité agricole puisqu'il permet d'accéder à une dizaine de parcelles agricoles (principalement des pâturages) situées sur le territoire de Le Vaud ainsi qu'à un rural abritant du bétail pendant l'été.
- Du côté Le Vaud, le chemin est sans issue.
- Le cours d'eau marque la limite communale.
- Du côté Bassins, le chemin est situé sur une parcelle de domaine public communal (DP 1075)
- Du côté Le Vaud, parcelles sont privées



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Etat des lieux :





BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Aménagements projetés :

- Remplacement du voûtage par une buse métallique (longueur au faîte 9 m)
- Réfection totale du chemin sur 15 m linéaire, largeur 5 m
- Remplacement des garde-corps existants (barrières en bois, longueur 2x 6 m)
- Stabilisation des berges et du lit à l'aval du pont dans la zone érodée (par enrochements et techniques de génie végétal)



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Génie civil	50'000
Divers et imprévus (env. 10%)	5'000
Honoraires : phase d'étude (yc. relevés)	7'000
Honoraires : phase d'exécution	10'000
Total HT	72'000
TVA 8.0 % arrondi	5'800
Total TTC	77'800



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Le 23 septembre 2014, la Municipalité de Bassins a rencontré la Municipalité de Le Vaud au chevet de cet ouvrage.

Voici les points principaux traités :

- La commune de Bassins a été rendue attentive à la détérioration progressive du pont en question par deux utilisateurs (agriculteurs). Selon constat de M. Rastello, l'ouvrage subi un affaissement suite à l'affouillement du lit du ruisseau par le courant.
- La moitié de l'ouvrage est situé sur le territoire de Le Vaud, raison de la présence de M. Renaud, Municipal de Le Vaud à la présente séance. M. Renaud relaye en sa Municipalité l'intention d'aménagement de Bassins vis-à-vis de cet ouvrage.
- La division DGE-EAU n'entre pas en matière pour une participation financière s'il s'agit de la réfection du pont.
- Ce pont a déjà fait l'objet de réparations ponctuelles par l'AGFORS il y a quelques années



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Le 19 mars 2015, la Municipalité de Le Vaud rend réponse et se positionne :



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

REÇU le
21 MARS 2015
Par.....

BS + R BERNARD SCHENK SA
Mme Annick Gilléron
Routé de Clémenty 60
1260 NYON

Le Vaud, le 19 mars 2015
BA-43.04

N° d'affaire : BA 14-698
Réaménagement du Pont sur le Geny
DP 1075 Bassins / Parcelle 401 Le Vaud



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

Pour faire suite à votre mail du 17 février dernier, nous avons étudié le projet cité en titre pour lequel nous vous remercions.

Nous sommes conscients que seul le point de vue moral de cette affaire nous incombe et qu'en aucun cas il ne ressort une obligation légale de participer à ces travaux de réaménagement du Pont du Geny.

Nous avons un dossier en cours auprès du Service des Améliorations Foncières et ne manquerons pas de leur suggérer de financer tout ou partie dudit projet.

En l'état actuel des choses, nous ne pouvons prévoir un montant pour dits travaux, ceux-ci n'étant pas budgétés.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informée de la suite donnée par le service des AF et, dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Cote	43.04				
Conserv.	0	1	2	3	4
Initiales	Qui	Non	Discu. "or"		
Reçu le:	24 MAR. 2015				
D.L	<input checked="" type="checkbox"/>				
P.M					
A.R	<input checked="" type="checkbox"/>				
L.V					
M.M	<input checked="" type="checkbox"/>				

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

Le Municipal délégué La Secrétaire

C. Renaud



B. Aellen



BASSINS

ROUTES

Pont du Geny (-Dessous)

La Municipalité de Bassins attends l'engagement financier formel de la commune de Le Vaud sur le 50% de cette réfection.

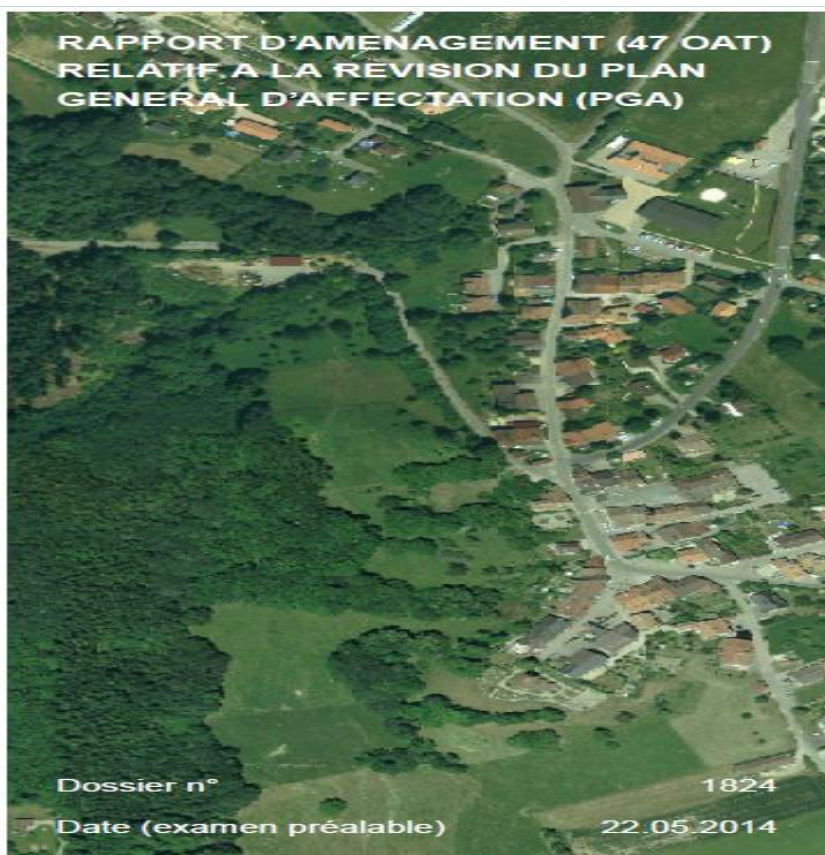
La commune de Bassins a avancé les frais de d'étude de ce projet.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA





BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

- Information

PDCom

La commune de Bassins ayant atteint les 1000 habitants, celle-ci est dans l'obligation d'établir un PDCom selon l'article 38 LATC.

Information et participation

Le rapport 7a OAT précise que la population sera informée suite à l'examen préalable. Conformément à l'article 28 LATC, il est demandé que la population soit informée et participe de manière appropriée à l'élaboration des plans directeurs.

PGA

La révision PGA s'avère nécessaire du fait principalement de son ancienneté.

Le cadre légal supérieur (LAT) et les instruments d'aménagement du territoire (PDCn) ont fortement évolué ces dernières années, impliquant une mise à jour et l'adaptation du PGA selon les nouvelles exigences fédérales et cantonales.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

PDCom

Le projet de territoire de Bassins doit être renforcé. Les enjeux et les buts à long terme ne sont pas clairement identifiés. Comment la commune de Bassins souhaite-t-elle se développer à court, à moyen et à long terme? Comment peut-elle répondre aux besoins de la population? Qu'est-il envisagé de développer pour rendre cette commune attractive? Quelles sont les projets d'utilité publique? Quelles sont les caractéristiques propres à Bassins? Quels aménagements sont-ils prévus?

- Définir une vision globale sur tout le territoire en prenant l'entier des secteurs.
- Formuler des objectifs et une vision du territoire à 15 ans (article 30 LATC).
- Synthétiser les besoins et imaginer le développement souhaité pour la Commune à très long terme.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

- **Suppression de PPA**
- En intégrer dans le PGA.
- **MADR**
- Contrôle du dimensionnement avec les zones périphériques



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA





BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

Dimensionnement de la zone à bâtir

L'un des enjeux importants de cette révision du PGA de Bassins est le traitement du surdimensionnement de la zone à bâtir. En effet, le bilan des réserves à bâtir a mis en évidence qu'actuellement la zone à bâtir de la Commune présente des réserves équivalentes à 2,7 fois la norme prévue par le PDCn. La Commune est donc directement concernée par la mesure A12 du PDCn.

Il s'agit ainsi pour la Commune de Bassins de réduire sa zone à bâtir afin de la rendre conforme aux exigences du PDCn. Ce redimensionnement s'effectue en identifiant les parcelles qui sont à réaffecter à la zone agricole ou à d'autres destinations (zones à constructibilité restreinte). Cette analyse s'effectue sur l'ensemble des terrains bâtis.

Il découle de ce qui précède qu'aucune nouvelle mise en zone et qu'aucune densification ne peuvent être admises tant que le surdimensionnement subsiste. En d'autres termes, pour que la commune puisse à nouveau étendre sa zone à bâtir ou densifier des quartiers déjà existants, il faudrait que le bilan du dimensionnement de la zone à bâtir démontre que les réserves restantes ne sont pas suffisantes pour atteindre l'objectif de croissance défini dans le PDCn, à savoir une croissance prévue de la population de 15% d'ici 2023.

A la lecture du dossier de la révision, il apparaît à travers le PGA une réduction de la zone d'habitation au lieu-dit "Le Grand Chaney" (parcelle N° 496). Cette dernière est déclassée de la zone de villas à la zone agricole, permettant ainsi de réduire le surdimensionnement de la zone à bâtir d'environ 33 habitants selon le rapport 47 OAT. En outre, une grande partie de la zone d'installation publique disparaît au profit de la zone agricole.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

4.1 Conformité aux planifications supérieures

Plan directeur cantonal (PDCn) du 1^{er} août 2008

La conformité du présent dossier avec le PDCn a été vérifiée par le SDT.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

- **Planifications régionales**

Toutefois, le PDCom doit être complété par le texte suivant:

- La révision formelle du Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) de 1993 a débuté en 2006 avec l'établissement des Lignes directrices pour les 32 communes du district de Nyon. En février 2008, suite au nouveau découpage des districts, un addenda aux Lignes directrices a intégré les 15 communes anciennement rattachées aux districts de Rolle et d'Aubonne.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

Forêt

La DGE-Forêt souhaite le maintien en zone agricole des secteurs "La Comballe" et "Le Sétif" sur le PGA. Le SDT entre en matière pour régulariser l'ensemble des parcelles à cheval entre deux affectations et vous demande de ne pas prendre en compte cette remarque.

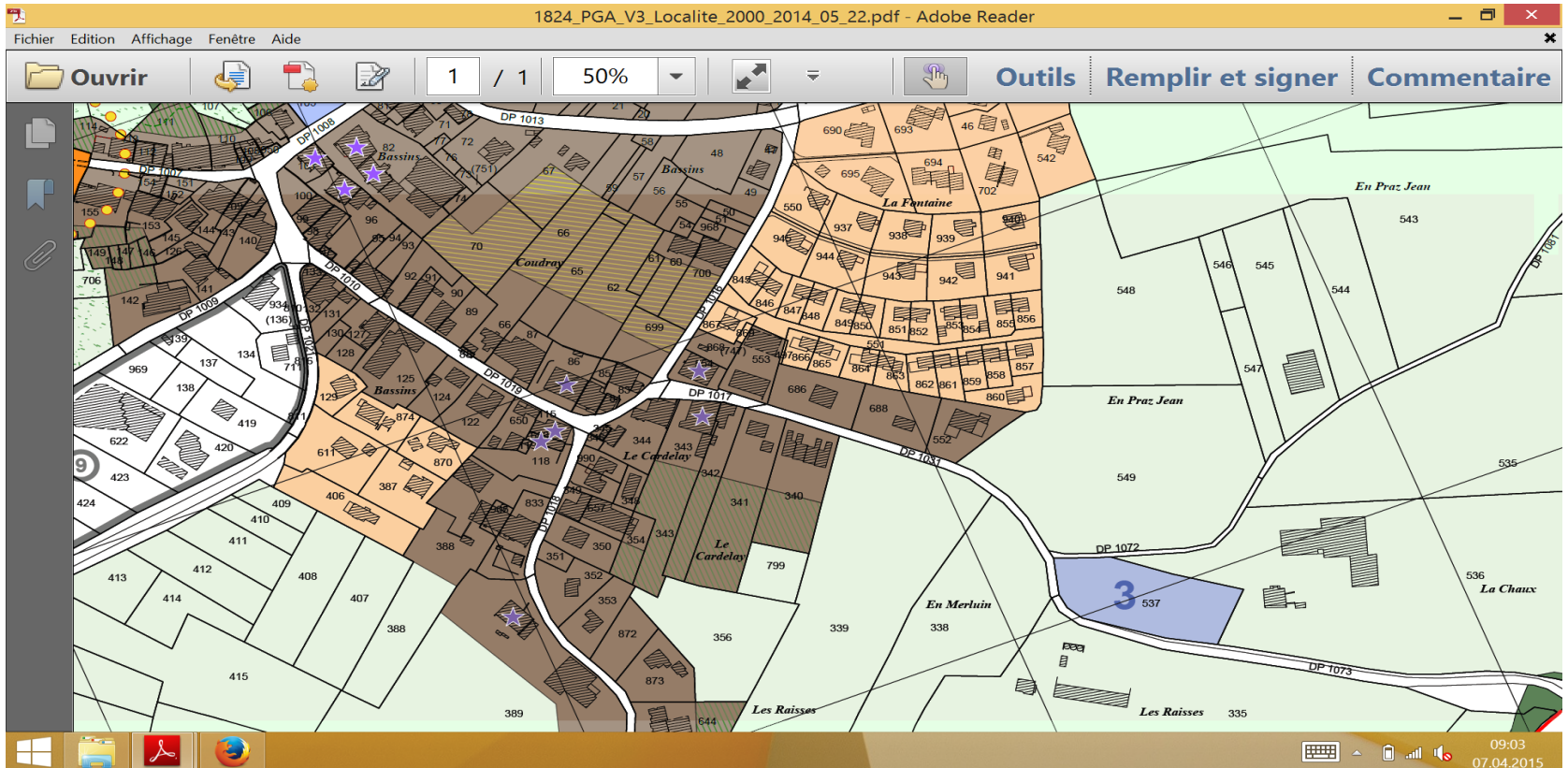
- Délimiter la forêt en prenant contact avec l'inspection des forêts du 14^{ème} arrondissement (DGE-Forêt).
- Adapter le texte du PDCom selon les remarques du préavis du DGE-Forêt.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA





BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

Inventaire des sites bâtis à protéger en Suisse (ISOS)

C'est sur l'analyse effectuée par l'ISOS que la Section Monuments et sites du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) fonde son préavis. Les dispositions des articles 4 et 46 de la Loi sur la Protection de la Nature, des Monuments et des Sites (LPNMS) et des articles 3 et 28 du Règlement d'application de la loi sur la Protection de la Nature, des Monuments et des Sites (RLPNMS) sont applicables.

Bassins est considéré comme un village d'importance régionale par l'Inventaire des sites bâtis à protéger en Suisse (ISOS).

Parmi ses suggestions particulières, l'ISOS émet entre autre les recommandations suivantes :



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

L'espace central (PE I) au contraire, devrait faire l'objet d'une protection intégrale (interdiction de construire et conservation du mode de culture actuel : jardins, prés et vergers)."

Une donnée de base peut être ajoutée : le recensement des jardins Icomos, consultable sur le site du recensement architectural cantonal <http://www.jardinshistoriques.vd.ch/Territoire/JardinsHistoriques/>. Dans le village de Bassins deux jardins sont certifiés ICOMOS : Sur la parcelle N° 156, le cimetière et les abords de l'église et sur les parcelles N^{os} 83, 84, 85 et 86, les jardins des fermes clos de murs anciens.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

Le projet de PGA prévoit l'abandon de l'exigence d'aménager le secteur du "Coudray" par un plan de quartier ou plan partiel d'affectation.

Or, ainsi que l'indique le rapport d'aménagement, l'ISOS émet un objectif de sauvegarde des espaces libres ou agricoles pour un périmètre environnant (PE I) "Espace central de liaison" qui comprend non seulement le "Coudray", mais qui va même au-delà de la route au Nord. De plus, l'ISOS insiste dans ses suggestions particulières sur l'importance de maintenir cet espace libre pour la lisibilité du site.

Ces objectifs de protection sont bien intégrés dans le dossier de PDCom et de PGA.

Le projet de PGA prévoit cependant de répondre à l'objectif de l'ISOS en maintenant libre de constructions aériennes un espace central réduit, correspondant environ au tiers du périmètre à sauvegarder, tout en permettant d'ériger tout autour des constructions nouvelles, ainsi que des



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

- **Déchetterie**
- Modifiée en zip sans la forêt et compensée par secteur 3



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

- Zone artisanale
 - Justifier, en collaboration avec la commune d'Arzier-Le Muids, les besoins d'une zone artisanale intercommunale.
 - Vérifier que ce projet soit soutenu par la Région et soit intégré dans le Plan directeur régional du district de Nyon.



BASSINS

PGA

Synthèse de l'analyse préalable du PGA

Plan directeur communal

- Etablir une planification énergétique territoriale (DIREN).

Plan général d'affectation

- Mettre en oeuvre la planification énergétique territoriale (DIREN).



BASSINS

PGA

Avec urbanistes

- Séance publique
- Mercredi 17 juin 2015
- 18h00
- Septembre 2015
- Date à définir



BASSINS

Opposition Cuisine

- Fin de la procédure
- Report logement



BASSINS

PGA

Merci de votre écoute



BASSINS

PGA

Merci de votre écoute